

RAPPEL DE PRODUIT

BROCHETTE DE DINDE PUR VIANDE

Neutre / Legaulois pro

Alimentation / Viandes

Brochette de dinde pur viande

Marque : **Neutre / Legaulois pro**

Modèle ou référence : **BQ 18 BROC.DDE**

NAT.120-140SAT C.LGP BQ 18 BROC DDE NAT

120-140G S/AT NC



- **GTIN 3378740101774 Lot 9774000016 Date limite de consommation 30/01/2024**
- **GTIN 3285320000672 Lot 9774000016 Date limite de consommation 30/01/2024**

Conditionnements : **Produit vendu en vrac au rayon boucherie**

Date de commercialisation : **19/01/2024**

Date de fin de commercialisation : **22/01/2024**

Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**

Marque de salubrité : **FR 69.135.001 CE**

Zone géographique de vente : **France entière**

Distributeurs : **Voir pj**

Publication du : **25/01/2024**

Motif du rappel : **Présence de salmonelle dans une matière première**

Risques encourus : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose).**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

Modalités de compensation : **Remboursement.**

Date de fin de la procédure de rappel : **13/02/2024**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

